

Demande générale de remboursement de la TPS/TVH et de la TVQ

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui désire demander un remboursement de TPS/TVH et de TVQ pour un des motifs énumérés à la partie 2. **Avant de le remplir, consultez le *Guide relatif à la demande générale de remboursement de la TPS/TVH et de la TVQ* (FP-2189.G).**

Pour les motifs correspondant aux codes 12, 16, 20 et 23, vous devez remplir le formulaire fédéral *Demande générale de remboursement de la TPS/TVH* (GST189) et le faire parvenir à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Dans le cas d'un remboursement de TPS/TVH pour les motifs correspondant aux codes 4, 11 et 13, vous devez remplir le formulaire fédéral GST189 et le faire parvenir à l'ARC. Dans le cas d'un remboursement de TVQ pour les motifs correspondant aux codes 4, 11 et 13, remplissez le présent formulaire.

Ne remplissez pas ce formulaire si le demandeur réside au Canada et désire demander un remboursement de TVQ à l'égard d'un bien meuble corporel acheté au Québec qu'il a emporté ou expédié dans une autre province ou dans l'un des territoires du Canada. Vous devez plutôt remplir le formulaire *Demande de remboursement de la TVQ payée sur un bien meuble corporel emporté ou expédié au Canada, mais hors du Québec, par un résident canadien* (VD-352).

Si vous demandez un remboursement relatif à la vente taxable d'un immeuble par une personne non inscrite aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ (motif correspondant au code 7) et que vous avez rempli le formulaire *Remboursement de TPS pour un immeuble d'habitation locatif neuf* (FP-524) ou le formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ visant la fourniture à soi-même*

d'un immeuble d'habitation (FP-505.2), veuillez le joindre à cette demande et expédier le tout à l'adresse suivante :

Revenu Québec
4, Place-Laval, bureau RC-150, secteur L421VT
Laval (Québec) H7N 5Y3

Pour les autres motifs de demande, faites parvenir ce formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Revenu Québec
3800, rue de Marly
C. P. 25333, succursale Terminus
Québec (Québec) G1A 0B6

Vous devez obligatoirement remplir les parties **1, 2, 3, 5 et 6**.

Si vous avez déjà produit une demande générale de remboursement ou si vous êtes inscrit aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ, vous avez un numéro de compte TPS/TVH de neuf chiffres, suivis d'un numéro de sous-dossier, et un numéro d'identification pour la TVQ de dix chiffres, suivis d'un numéro de sous-dossier. Inscrivez ces numéros à la partie 1 ci-dessous.

Changement d'adresse

N'utilisez pas ce formulaire pour effectuer un changement d'adresse. Consultez plutôt le site Internet de Revenu Québec, à revenuquebec.ca, pour connaître les moyens d'effectuer un changement d'adresse et faites le changement avant de transmettre ce formulaire.

Si vous demandez seulement le remboursement de la TPS payée par erreur sur les articles détaxés du 14 décembre 2024 au 15 février 2025, remplissez les lignes ou les colonnes identifiées par un losange ♦, s'il y a lieu.

1 Renseignements sur le demandeur (écrivez en majuscules)

Numéro de compte TPS/TVH (s'il y a lieu) ♦ R T	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (s'il y a lieu) 	Numéro d'identification (s'il y a lieu) Dossier D Q
Nom de famille (s'il s'agit d'un particulier) ou nom de l'entité ♦ 	Ind. rég. Téléphone 	Poste
Prénom (s'il s'agit d'un particulier) ou raison sociale, s'il y a lieu ♦ 	Numéro d'assurance sociale 	Date de naissance A A A A M M J J

Adresse de correspondance du particulier, du siège social, de la succursale ou de la division de l'entité

Numéro ♦ 	Rue ou case postale 	Appartement
Ville, village ou municipalité ♦ 	Province 	Code postal

Adresse du lieu d'affaires (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

Numéro ♦ 	Rue ou case postale 	Appartement
Ville, village ou municipalité ♦ 	Province 	Code postal

♦ Cette demande modifie-t-elle une demande précédente? ☐ Oui ☐ Non

♦ Langue de communication : ☐ français ☐ anglais

♦ Période visée par la demande : du A A A A M M J J au A A A A M M J J



2 Motif de la demande de remboursement

Cochez la case TPS/TVH ou TVQ, ou les deux, correspondant au motif de la demande de remboursement.
Remplissez un formulaire distinct pour chaque motif. Notez que certains motifs de demande de remboursement visent seulement la TPS/TVH ou la TVQ.

Protégé B une fois rempli

Code	Motif	TPS/TVH	TVQ
1A	Somme payée par erreur pour l'achat de biens et de services ou la livraison de biens dans une réserve	☐	☐
◆ 1C	Somme payée par erreur	◆ ☐	☐
4	Produits commerciaux et œuvres artistiques exportés par un non-résident (biens meubles corporels acquis par un non-résident du Canada, autre qu'un consommateur, et biens ou services acquis pour fabriquer ou produire une œuvre protégée par un droit d'auteur) ¹		☐
5	Régime d'aide juridique	☐	
7	Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit Vente taxable d'une immobilisation (bien meuble) par une municipalité ou une municipalité désignée qui est un non-inscrit	☐	☐
8	Frais de déplacement admissibles engagés à l'extérieur d'une réserve par une bande, un conseil de tribu ou une entité mandatée par une bande ou en leur nom. Inscrivez le numéro de bande.	☐	☐
9	Fonds de terre loué à titre résidentiel	☐	☐
10	Service d'installation d'un bien meuble acquis par une personne non inscrite aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ qui ne réside pas au Canada (ou au Québec) d'un fournisseur inscrit à ces fichiers qui lui a remboursé la TPS/TVH et la TVQ ou les a créditées de son compte ²	☐	☐
11	Service d'installation d'un bien meuble acquis par une personne non inscrite aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ qui ne réside pas au Canada (ou au Québec) d'un fournisseur inscrit à ces fichiers qui ne lui a pas remboursé la TPS/TVH et la TVQ ou ne les a pas créditées de son compte ³		☐
12	Produits importés dans une province non participante ou importés dans une province participante avec un taux inférieur de TVH ⁴		
13	Biens meubles incorporels ou services acquis dans une province participante (biens meubles incorporels ou services consommés, utilisés ou fournis hors du Québec) ⁵		☐
14	Ouvre-porte automatique acquis pour l'usage d'une personne handicapée		☐
16	Remboursement au point de vente de la partie provinciale de la TVH payée sur les articles admissibles ⁶		
20	Décret de remise selon la Loi sur la gestion des finances publiques ⁶		
23	Allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario (crédité par un fournisseur) ⁶		
24	Coquelicots et couronnes acquis par la Légion royale canadienne	☐	☐
25	Remboursement pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur	☐	☐
26	Choix fait par le fonds réservé et l'assureur ⁷	☐	☐
50	Apport temporaire d'un bateau de plaisance au Québec		☐
51	Biens meubles corporels retournés hors du Québec		☐
52	Biens meubles incorporels ou services fournis à distance par un fournisseur désigné étranger et consommés, utilisés ou fournis dans une province participante		☐

3 Remboursements demandés

Avant de remplir cette partie, remplissez d'abord la grille de la partie 6.

◆ Total de la colonne A de la grille de la partie 6

Remboursement demandé pour la TPS/TVH

1

Total de la colonne B de la grille de la partie 6

Remboursement demandé pour la TVQ

2

Demandeur inscrit aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ

◆ Le demandeur reporte-t-il le montant de la ligne 1 à la ligne 111 d'une déclaration de TPS/TVH ou à la ligne 1301 d'une déclaration en ligne pour réduire une somme due? ☐ Oui ☐ Non

Le demandeur reporte-t-il le montant de la ligne 2 à la ligne 211 d'une déclaration de TVQ ou d'une déclaration en ligne pour réduire une somme due? ☐ Oui ☐ Non

◆ Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions précédentes, inscrivez la période couverte par la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ. Du au



Demandeur qui n'est pas inscrit aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ

Protégé B une fois rempli

Le demandeur reporte-t-il le montant du remboursement de TPS/TVH demandé à la ligne 6 du formulaire FP-505.2 pour réduire une somme due? ☐ Oui ☐ Non

Le demandeur reporte-t-il le montant du remboursement de TVQ demandé à la ligne 14 du formulaire FP-505.2 pour réduire une somme due? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions précédentes, inscrivez la date à laquelle la TPS/TVH et la TVQ sont devenues payables relativement à la fourniture à soi-même de l'immeuble d'habitation. Faites parvenir le présent formulaire et le formulaire FP-505.2, dûment remplis, par la poste à Revenu Québec.

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

4 Autorisation d'un tiers à recevoir le chèque de remboursement de TPS/TVH

Ne remplissez pas cette partie si vous demandez un remboursement pour le motif correspondant au code 10 ou 26. Vous devez la remplir si le demandeur a autorisé une personne à produire et à signer cette demande de remboursement ainsi qu'à recevoir le chèque de TPS/TVH libellé au nom du demandeur. Une copie de l'autorisation doit être jointe à cette demande. Les informations qui doivent figurer dans la lettre d'autorisation sont indiquées dans le guide FP-2189.G.

La personne autorisée à signer peut-elle recevoir de Revenu Québec des renseignements confidentiels concernant les demandes de remboursement qu'elle a produites au nom du demandeur? ☐ Oui ☐ Non

Nom de la personne autorisée (s'il y a lieu)

Adresse postale

Ville

Province ou État

Pays

Code postal

Ind. rég.

Téléphone

Poste

5 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents qui l'accompagnent sont, à ma connaissance, exacts et complets et que la somme demandée

- n'a pas déjà été remboursée, créditée ni versée;
- n'a pas été ni ne peut être demandée à titre de remboursement pour un autre motif que celui indiqué dans ce formulaire;
- n'a pas été ni ne peut être demandée à titre de crédit de taxe sur les intrants ni à titre de remboursement de la taxe sur les intrants;
- n'a pas été ni ne peut être demandée à titre de remboursement, de remise ou de compensation en vertu d'une autre disposition de la loi;
- n'a pas été ni n'est visée par une note de crédit ou de débit relative à un redressement, à un remboursement ou à un crédit.

Je comprends que

- cette demande de remboursement peut faire l'objet d'une vérification;
- les registres et les factures qui se rapportent au remboursement doivent être conservés pendant six ans après la dernière année à laquelle ils se rapportent;
- les reçus et les documents justificatifs soumis avec cette demande ne me seront pas retournés.



Prénom et nom de famille du demandeur ou de la personne autorisée à signer
(en majuscules)

Titre ou fonction



Signature

Date

Ind. rég.

Téléphone

Poste

J'ai autorisé la personne⁸ dont les coordonnées figurent ci-dessous à communiquer avec Revenu Québec au sujet de cette demande de remboursement, s'il y a lieu. De plus, pour toute question relative aux renseignements fournis dans ce formulaire, Revenu Québec peut communiquer avec cette personne.

Prénom et nom de famille de la personne autorisée à communiquer avec Revenu Québec
(en majuscules)

Titre ou fonction

Ind. rég.

Téléphone

Poste



14NG ZZ 49527871



14NH ZZ 49527872

7 Renseignements sur le fournisseur ou l'assureur inscrit

Protégé B une fois rempli

Si vous demandez un remboursement pour le motif correspondant au code 10 ou 26, vous devez demander au fournisseur ou à l'assureur inscrit aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ de remplir cette partie. Le fournisseur ou l'assureur inscrit doit faire parvenir en un seul envoi cette demande et sa déclaration de taxes pour la période visée à l'adresse suivante :

Revenu Québec
C. P. 25500, succursale Terminus
Québec (Québec) G1A 0A8

Numéro de compte TPS R T		Numéro d'identification T Q		Dossier	
Nom du fournisseur ou de l'assureur					
Adresse postale				Ville	
Province ou État		Pays		Code postal	Ind. rég. Téléphone Poste

Le remboursement a-t-il été payé au demandeur ou crédité de son compte? ☐ Oui ☐ Non

Si **oui**, inscrivez la période de déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ pour laquelle vous demandez des redressements (ligne 107 d'une déclaration de TPS/TVH ou ligne 108 d'une telle déclaration en ligne, ou ligne 207 d'une déclaration de TVQ ou d'une telle déclaration en ligne) et envoyez le présent formulaire par la poste à Revenu Québec.

Période de déclaration : du

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

 au

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Prénom et nom de famille de la personne autorisée à signer
(en majuscules)

Signature de la personne autorisée,
du fournisseur ou de l'assureur

Date

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Partie IX de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi sur la taxe de vente du Québec, de la Loi sur l'administration fiscale (Québec) et des programmes et activités connexes incluant l'administration de la taxe, les remboursements, les choix, la vérification, l'observation et la perception. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 241 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

Notes

- Pour le motif correspondant à ce code, cochez la case TVQ et remplissez le formulaire. Pour obtenir le remboursement de la TPS/TVH, remplissez le formulaire fédéral GST189, disponible à canada.ca/impots.
- Pour le motif correspondant à ce code, remplissez ce formulaire et remettez-le au fournisseur ou à l'assureur inscrit aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ.
- Voyez la note 1.
- Pour le motif correspondant à ce code, ne remplissez pas ce formulaire. Remplissez plutôt le formulaire fédéral GST189, disponible à canada.ca/impots.
- Voyez la note 1.
- Voyez la note 4.
- Voyez la note 2.
- Notez que la personne visée à cette partie doit avoir obtenu une autorisation ou une procuration du demandeur pour que Revenu Québec puisse lui communiquer des renseignements concernant cette demande de remboursement. De plus, pour représenter le demandeur auprès de Revenu Québec, cette personne doit avoir obtenu une procuration de celui-ci. Vous devez joindre une autorisation, une procuration ou le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69) dûment rempli au présent formulaire, sauf si une autorisation ou une procuration générale figure déjà au dossier.



14NI ZZ 49527873